

ANNEXE 3

Tarifs des classes de découvertes

année scolaire 2026-2027

Le tarif des classes de découvertes comprend les frais de transports de l'école au lieu de séjour, les animations pédagogiques, l'entretien des locaux, la fourniture d'un repas.

Compte tenu de cet ensemble de frais, aucune déduction sur le tarif ne sera appliqué en cas d'annulation de la restauration.

Le calcul des tarifs est basé sur le quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, qui est fourni par la famille lors de son inscription ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités sur la base de l'avis d'imposition sur les revenus n-1. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies. Dans certaines situations exceptionnelles (familles en situation administrative ou sociale difficile) une remise gracieuse ponctuelle pourra être accordée.

Pour l'année scolaire 2026-2027, les tarifs des quotients familiaux minima (<426€) restent inchangés par rapport à 25-26. Une revalorisation des tarifs de 1,7 % correspondant au taux d'inflation calculé par l'INSEE est appliqué sur les tarifs 25-26 au-delà du seuil des minimas.

Le tarif maximum est appliqué à partir de quotient familial 2500€, pour l'ensemble des temps ; le QF pivot demeure à 1900€.

S'agissant de séjour organisé sur le temps scolaire, le tarif non grenoblois est supprimé.

La méthode de calcul reste inchangée par rapport à l'année dernière.

- Pour cette année :

Pour les classes de découvertes :

	Séjour sans nuitée	Séjour avec nuitée
Le tarif minimum est fixé à	0,98 €	1,98 €
Le tarif maximum est fixé à	11,86 €	23,90 €
Le tarif pivot est fixé à	9,28 €	19,12 €

CATEGORIES DE TARIFS :

TARIF A : Applicable à tous les élèves à l'exception des enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'Enfance,

TARIF B : Applicables aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance ou accueillis en UEMA ou en classe externalisée d'IME = 50 % du tarif maximum grenoblois

TARIFS APPLICABLES

Conseil Municipal du 29 juin 2026
Annexe n°1 à la délibération n°41630

Quotient CAF				
	Inférieur ou égal à 426	De 427 à 1900	De 1901 à 2500	Supérieur à 2500
SÉJOURS SANS NUITÉES				
Tarif A	0,98 €	De 1,04 € à 9,28 €	De 9,29 € à 11,86 €	11,86 €
Tarif B	5,93 €			
SÉJOURS AVEC NUITÉES				
Tarif A	1,98 €	De 2,11 € à 19,12 €	De 19,13 € à 23,90 €	23,90 €
Tarif B	11,95 €			